

tion de son médecin ou celle du médecin chef, peut être libéré avant cette expiration; de même le séjour pourra être prolongé par le médecin chef (jusqu'à quinze jours), ou par le Comité central des dames badoises, si la prolongation doit être encore plus grande.

§ 12.

Le commandant de la garnison de Bade pourra réclamer, en cas d'infraction à la discipline, l'expulsion d'un malade, expulsion qui devra être accordée s'il s'est passé de graves désordres, et si elle ne peut entraîner une aggravation dans la maladie.

§ 13.

Les plaintes qui pourraient s'élever contre l'administration devront être portées au Comité central des dames badoises; celles relatives à la cure, à la Commission directrice.

Carlsruhe, le 20 novembre 1870.

Le Président du Comité central,

E. VIERORDT.

FRANCE

DÉLÉGATION DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE A BRUXELLES

Extrait d'une lettre adressée à M. le comte de Flavigny, président du Comité central français à Paris, par M. le colonel fédéral Huber-Saladin, président de la délégation française de ce Comité, siégeant à Bruxelles.

Bruxelles, 20 décembre 1870.

Dans la première séance du Comité que j'ai présidée à Bruxelles, à laquelle assistaient Messieurs de Melun et de Sartiges, la situation financière ne soldait que par 45,000 francs; ce chiffre était même menacé par des dettes laissées à Sedan, des réclamations et des char-

ges tellement au-dessus de nos forces, que nous ne pouvions songer à les remplir. Un appel par télégraphe, adressé à messieurs les délégués régionaux, étant resté sans résultat, une résolution énergique nous était impérieusement commandée : celle de la dissolution immédiate des grandes ambulances qui se trouvaient encore dans les Ardennes. Notre arrêté du 4 octobre fixait, aussi équitablement que possible, les conditions de liquidation des infirmiers, et les indemnités accordées au personnel médical. Il laissait à ce personnel le vague espoir d'une réorganisation réduite, si des secours nous permettaient d'utiliser ses services.

Ces secours, que nous sollicitions à Londres, nous ont été donnés par la Société nationale anglaise, qui a mis à notre disposition 4,000 livrés sterling, soit 100,000 francs pour la réorganisation de cinq ambulances et leur entretien pendant deux mois.

Nous allons résumer rapidement l'emploi qui a été fait de ce don généreux, et l'historique de tout ce qui nous concerne depuis ce moment jusqu'à ce jour.

Liquidation. — Tous les infirmiers, à l'exception de quatre choisis dans chaque ambulance, ont été licenciés, les comptables ont été supprimés, un seul aumônier a été conservé. Nous avons payé à chacun 15 jours de solde, aux infirmiers et aux cochers 75 francs.

Réorganisation. — Chacune des 5 nouvelles ambulances a été composée de 11 médecins y compris le chirurgien en chef, 4 infirmiers, 1 aumônier, 1 cocher : en tout 17 personnes. — Les honoraires étaient les mêmes pour tout le personnel supérieur : 150 francs; les infirmiers et cochers avaient 2 francs par jour; la nourriture quotidienne de chaque homme coûtait 4 francs. — L'ambulance, divisée en 2 sections; la 1^{re} avait un fourgon à 2 chevaux, la 2^{de} une petite voiture à 1 cheval et 1 cheval de selle pour les communications.

Comptabilité. — Deux comptes séparés ont été établis; l'un pour le personnel, l'autre pour les blessés, chacun évalué à 5,000 francs; en tout, 10,000 francs par mois pour chaque ambulance. — Cinq ambulances pour deux mois 100,000 francs, du 25 octobre au 25 décembre.

Direction. — Des instructions claires, fermes et complètes ont été données. — Messieurs de Varennes, D^r Waill et de Raust, ont été

nommés délégués sans traitement auprès des ambulances et des dépôts anglais. — Des rapports aussi réguliers que l'ont permis les circonstances, ont été demandés et reçus. Les directions générales, données, acceptées et suivies comme elles devaient l'être, ont produit d'excellents résultats.

Dans le premier mois, chaque ambulance a économisé 5,000 francs sur la somme allouée, et cette économie, reportée à compte nouveau, permet de maintenir, après le 25 décembre, les services qu'on peut considérer comme assurés jusqu'au 25 janvier 1871.

A ces ambulances, s'en ajoutent trois anciennes, qui ont pris les nos 1, 2 et 3 de la réorganisation.

En voici le tableau :

N° 1	MM. de Lalaubie. — Secours catholiques.
2	Pratt. — Ancienne ambulance anglo-américaine; a reçu de nous 10,000 fr. une fois payés et des secours étrangers.
3	Tillaut. — Secours évangéliques protestants.
4	Besnier et Piotrowski. — Réorganisée.
5	Labbée. — id.
6	Jolyet. — id.
7	Bourdeillette. — id.
8	Sautereau. — id.

Toutes les ambulances sont sur le théâtre de la guerre, très-occupées aux corps d'armées ou sur des points stratégiques, formant un cercle de La Fère à Orléans. MM. de Chabot et Waill ont été les visiter. M. de Varennes est sur l'extrême ligne de Tours. M. de Montagnac a dû se rendre à Bordeaux par mer.

Nouvelles ressources. — Nous avons reçu, par l'intermédiaire de M. de Melun, 50,000 fr. — Un envoi de la colonie française de Yokohama au Japon, 30,000 fr. — M. de Flavigny a remis à M. de Chabot, qui les a rapportés de Tours, 50,000 fr. — Dons du Comité patriotique de Vienne en Autriche, 2,000 fr. — Du baron Kœnigswarter, 500 fr. — De M. Goldschmidt, 500 fr. — De M. Ridgway, 300 fr. — Vente de l'omnibus et des chevaux, 3,500 fr. — Nous avons reçu en outre de nombreux envois de médicaments, de linge, 50 barriques de vin de Bordeaux, etc,

Dépenses pour autres ambulances et secours imprévus. — L'ancienne ambulance néerlandaise a été dissoute et liquidée, après une correspondance avec le Comité de la Haye, et un voyage de M. de Sartiges dans cette ville, qui a amené la conclusion la plus honorable. — La grande ambulance n° 1 de M. Lefort dissoute et liquidée après avoir été enfermée dans Metz, laisse 57,000 fr. de dettes, qui sont garanties. — L'ambulance n° 7 de M. Dupuis, enfermée dans Thionville, a été liquidée, puis dissoute seulement en partie; elle a reçu des secours particuliers. Il lui a été donné de l'argent pour le nécessaire, et elle s'est rendue du côté de Lyon.

Dépôt de matériel. — Un chargement considérable, dans lequel sont entrées 20 barriques de vin, a été envoyé à Metz, et des envois ont été faits à nos ambulances, à Sedan et dans plusieurs localités de la vallée de la Meuse et des Ardennes; d'autres dons ont été faits aux ambulances de Bruxelles.

Hôpitaux en Allemagne. — Des correspondants honorables et bien informés ont été chargés de distribuer des secours, et il leur a été fait la recommandation la plus expresse de ne s'occuper que des malades et des blessés, dans les termes rigoureux de la Convention de Genève. L'autorisation de se servir de nos insignes a été refusée aux envoyés de la Société de Lille pour secours aux prisonniers valides.

Comités étrangers. — Une circulaire expliquant la présence de la délégation à Bruxelles leur a été adressée; elle a été suivie d'excellentes réponses et de relations régulières avec Berlin. M. de Sydow nous a fait l'envoi régulier des extraits officiels d'actes mortuaires, qui ont été copiés et transmis au ministre de la guerre à Tours et à Bordeaux. Une correspondance active a été entretenue avec le Comité international de Genève et avec son Agence de Bâle, pour les renseignements et les questions internationales. Nous avons envoyé à Londres des rapports sur les cinq ambulances.

Délégation de notre société à Tours. — Au début, et relativement à la dissolution des ambulances, il y a eu quelques légers malentendus, que des explications n'ont pas tardé à dissiper, et les relations, aussi suivies que possible, ont été excellentes.

Le N° 3 de la 6^me année du Bulletin de la Société française a été publié par nous à Bruxelles, la publication à Paris en étant rendue

peu probable par l'investissement. Dans ce moment de silence forcé, notre Société devait faire ainsi acte de vitalité.

Blessés et malades de la vallée de la Meuse et des Ardennes. — Il y en avait 8000, au minimum, soignés par des ambulances françaises volontaires. Les ambulances réorganisées ont laissé des médecins dans les villages, après évacuation des blessés transportables, et remis les autres en mains sûres. Les liquidations successives se sont faites ici, et d'autres encore après la reddition de Metz, pour les débris de diverses ambulances, pour les repatriements, etc. — Les feuilles de route ont été visées et légalisées, les brassards déposés, sauf quelques exceptions. La légation de France nous a prêté son appui, et les autorités belges se sont montrées très-bienveillantes à notre égard dans les relations journalières que nous avons entretenues avec elles. Des soins excellents ont été donnés aux blessés et malades des nombreuses ambulances.

Membres de la Délégation. — M. de Melun, retenu à Lille, n'a pu assister qu'aux délibérations les plus importantes. M. de Sartiges s'occupe de nos affaires à Londres. M. de Laboulaye occupé à la légation, nous rend d'importants services. M. de Chabot dirige les délégués et voyage lui-même. M. Ellissen est un bon et sévère trésorier. M. de Launay, ancien comptable de l'ambulance néerlandaise et M. Flaxland font partie du bureau, qui est placé dans la maison que j'habite et auquel on demande beaucoup de renseignements.

En somme, nous croyons que la Délégation a justifié par ses actes sa présence dans un pays neutre, qui se trouve à la fois à proximité de nos ambulances et à portée de satisfaire soit aux besoins des ambulances françaises, soit à ceux des blessés placés dans les hôpitaux de l'Allemagne.

Les ambulances vont recevoir, par l'entremise de MM. de Chabot et Waill, 60,000 francs pour leur entretien jusqu'au 1^{er} février 1871. Tout est prévu pour Paris avant ce terme, service des hôpitaux, règlement des comptes, etc. Le crédit de 50,000 fr. donné à MM. Hottinger et Ellissen est épuisé. Il va nous rester environ 40,000 fr. et peut-être un reliquat de la caisse de Sedan. Les nouvelles œuvres de secours aux populations et aux prisonniers, qui se créent maintenant, nous font craindre de recevoir moins de dons

en argent et en matériel. Nous n'espérons que dans l'âme ardente de la charité.

Tous nos sentiments affectueux à nos collègues.

Le Président de la Délégation,

HUBER-SALADIN.

DÉLÉGATIONS RÉGIONALES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

L'investissement de Paris, loin d'être une cause de ralentissement dans la marche de la guerre, étant devenu, au contraire, le point de départ d'une extension considérable des opérations militaires, les membres du Comité central, délégués par lui sur les différentes parties du territoire, et les Comités sectionnaires, malheureusement alors en petit nombre, qui devaient seconder leur action, se trouvèrent placés en face de nécessités urgentes et d'innombrables besoins, auxquels il y avait à pourvoir dans le plus bref délai. Plus que jamais il fallait se hâter de rechercher les moyens les plus efficaces de disputer à la guerre la multitude de victimes qui tombent sur les champs de bataille, mais que la mort n'a pas encore moissonnées.

Du nord-ouest au sud-est, les délégations constituèrent des centres de direction pour les affaires générales de la Société et pour la formation d'ambulances sédentaires ou mobiles, tandis que la délégation de Bruxelles prenait la direction des ambulances dans le nord et sur la frontière nord-est.

Les délégués s'appliquèrent à provoquer et à centraliser les secours dans leurs circonscriptions respectives, afin de pouvoir les répartir ensuite partout où le besoin s'en ferait sentir. Ils s'occupèrent, en même temps, de la formation d'un Comité sectionnaire dans le chef-lieu de chaque département, et de Comités auxiliaires dans les villes moins importantes, en les reliant, pour certaines attributions, aux Comités départementaux. Venait ensuite, comme nous l'avons dit plus haut, l'organisation d'ambulances sédentaires et d'ambulances volantes destinées à suivre les corps d'armée et à se dévouer sur les champs de bataille : deux genres d'ambulances exprimant, sous des formes diverses, ce grand et beau mouvement de charité qui semble marcher parallèlement avec